

ARCHIVES HISTORIQUES DE LA COMMISSION

COLLECTION RELIEE DES
DOCUMENTS "COM"

COM (75)369

Vol. 1975/0148

Disclaimer

Conformément au règlement (CEE, Euratom) n° 354/83 du Conseil du 1er février 1983 concernant l'ouverture au public des archives historiques de la Communauté économique européenne et de la Communauté européenne de l'énergie atomique (JO L 43 du 15.2.1983, p. 1), tel que modifié par le règlement (CE, Euratom) n° 1700/2003 du 22 septembre 2003 (JO L 243 du 27.9.2003, p. 1), ce dossier est ouvert au public. Le cas échéant, les documents classifiés présents dans ce dossier ont été déclassifiés conformément à l'article 5 dudit règlement.

In accordance with Council Regulation (EEC, Euratom) No 354/83 of 1 February 1983 concerning the opening to the public of the historical archives of the European Economic Community and the European Atomic Energy Community (OJ L 43, 15.2.1983, p. 1), as amended by Regulation (EC, Euratom) No 1700/2003 of 22 September 2003 (OJ L 243, 27.9.2003, p. 1), this file is open to the public. Where necessary, classified documents in this file have been declassified in conformity with Article 5 of the aforementioned regulation.

In Übereinstimmung mit der Verordnung (EWG, Euratom) Nr. 354/83 des Rates vom 1. Februar 1983 über die Freigabe der historischen Archive der Europäischen Wirtschaftsgemeinschaft und der Europäischen Atomgemeinschaft (ABl. L 43 vom 15.2.1983, S. 1), geändert durch die Verordnung (EG, Euratom) Nr. 1700/2003 vom 22. September 2003 (ABl. L 243 vom 27.9.2003, S. 1), ist diese Datei der Öffentlichkeit zugänglich. Soweit erforderlich, wurden die Verschlussachen in dieser Datei in Übereinstimmung mit Artikel 5 der genannten Verordnung freigegeben.

COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

COM(75) 369 final

Bruxelles, le 16 juillet 1975

COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU CONSEIL

concernant le bilan définitif de la campagne viticole 1973/74

COM(75) 369 final

COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU CONSEIL
concernant le bilan définitif de la campagne viticole 1973/74.

Conformément au paragraphe 3 de l'article 3 du règlement n° 24, "la Commission adresse au Conseil pour chaque campagne viticole, et pour la première fois avant le 16 avril 1971, un bilan définitif des ressources et des utilisations communautaires pour la campagne viticole précédente".

Le bilan définitif pour la campagne 1973/74 est annexé à la présente communication.

Par rapport au bilan 1972/73, il fait apparaître notamment :

- que la production globale a augmenté d'environ 43 millions d'hectolitres ;
- que les importations des pays tiers ont diminué légèrement, soit de 0,7 million d'hectolitres ;
- que la transformation a augmenté d'environ 11 millions d'hectolitres ;
- que les pertes sont restées au même niveau ;
- que les stocks de fin de campagne ont augmenté d'environ 26 millions d'hectolitres.

Avec 171.050 milliers d'hectolitres pour la Communauté, la récolte de l'automne 1973 se situe à un niveau record pas encore connu.

La récolte a été forte dans tous les pays producteurs.

La qualité de la récolte a été d'une manière générale bonne.

L'utilisation indigène totale a été, avec 148.951 milliers d'hectolitres, en augmentation.

Bilan définitif de la campagne viticole 1973/74.

EUR-9

(en 1.000 hl)

RUBRIQUE	Volumes globaux	Rouge et rosé	Blanc
1. Production totale	171.050	:	:
2. Part de la production destinée à l'élaboration de jus de raisin	404	:	:
3. Production destinée à la vinifica- tion	170.646	98.441	72.205
4. Stocks début de campagne	61.286	37.185	24.101
- à la production	27.466	17.501	9.965
- au commerce	33.820	19.684	14.136
5. Disponibilité en début de campagne (3 + 4)	231.932	135.626	96.306
6. Importations	7.226		
7. Disponibilités totales (5 + 6)	239.158		
8. Utilisations indigènes totales	148.951		
- consommation humaine directe	124.629		
- transformation	23.180		
- dont distillerie	22.395		
- dont vinangrerie	785		
- pertes à la production	661		
- pertes au commerce	481		
9. Exportations	3.221		
10. Stock fin de campagne	86.986	52.102	34.884
11. Variations de stocks (10 - 4)	+ 25.700		
12. Degré d'auto-alimentation (3 : 8)	114,6		
13. Consommation par tête et par an (litres)	48,4		

Source : EUROSTAT